

# L'EFFICACITÉ DE L'ARBITRAGE EN TUNISIE

## Lecture dans le Code de l'arbitrage et de la jurisprudence arbitrale (Arrêts de la Cour d'appel de Tunis rendus entre 2013 et 2018)

Najet Brahmi Zouaoui\*

Résumé . . . . .	113
I- L'efficacité affirmée dans le code. . . . .	118
A- L'efficacité de la convention d'arbitrage . . . . .	118
a) Le principe de l'autonomie de la clause compromissoire . . . . .	119
b) Le principe de l'incompétence du juge étatique . . . . .	120
B- L'efficacité de la sentence arbitrale . . . . .	121
a) Efficacité en amont. . . . .	121
b) Efficacité en aval . . . . .	122

\* Professeur à la Faculté de droit et des Sciences politiques de l'Université de Tunis (admise au concours national de recrutement des professeurs en Droit privé et Sciences criminelles à la session de juillet 2014). M<sup>e</sup> Zouaoui est aussi directrice de l'Unité de recherche Droit comparé à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, directrice de l'Unité de recherche investissement au Centre de recherche et de documentation de l'Ordre national des avocats de Tunis, représentante à Tunis et membre du comité scientifique de la revue *The Mena Business Law Review*, LexisNexis, Paris : France, depuis 2016 et avocate auprès de la Cour de cassation du Barreau de Tunis.